



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1776

Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1776 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A QUATRE EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES POUR LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ET L'ACCES POUR TOUS A UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire essentiels dans le secteur de l'alimentation. Elles participent en effet à l'éducation populaire, à la promotion de la santé et permettent aux personnes en situation de précarité alimentaire d'accéder à une alimentation de qualité et durable.

Modèle créé il y a une vingtaine d'années, les épiceries sociales et solidaires offrent une solution intéressante dans la lutte contre la précarité alimentaire et pour l'exercice du droit à l'alimentation. Les bénéficiaires sont orientés initialement par des associations ou des acteurs publics comme le CCAS.

Les critères d'adhésion sont fixés selon les ressources financières et la localisation géographique des bénéficiaires. Ces derniers peuvent ensuite accéder à des produits alimentaires et d'hygiène dont le prix de vente est compris entre 10% et 50% du prix réel.

Les produits proposés relèvent d'une alimentation quotidienne variée composée de fruits et légumes, produits frais, épicerie ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien. Les épiceries sociales et solidaires permettent ainsi un accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous.

Parallèlement, les épiceries sociales et solidaires mettent en place des ateliers d'information, de sensibilisation et d'échanges autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté. Des conseillers et conseillères en économie sociale et familiale accompagnent également les bénéficiaires lors d'entretiens individuels sur l'équilibre des budgets.

Les épiceries sociales et solidaires sont autant de lieux conviviaux d'échange et de partage autour de l'alimentation et visent à favoriser la création de lien social et le maintien de la dignité de chaque personne aidée.

Les épiceries sociales et solidaires, par leurs valeurs, répondent ainsi à des besoins non couverts, pour la plupart alimentaires, des personnes, des familles fragilisées. En 2022, plus de 2 000 familles sont ainsi suivies à Lyon par quatre épiceries sociales et solidaires contre 1500 en 2021.

Si des habitants peuvent soutenir ce modèle de justice alimentaire en devenant adhérent solidaire (par une adhésion, du bénévolat ou par l'achat de produits à un prix plus élevé), la Ville de Lyon a décidé, au vu de l'augmentation des besoins et du nombre de personnes accompagnées, d'appuyer financièrement les 4 épiceries sociales et solidaires suivantes : la Passerelle d'eau de Robec (1^{er} arrondissement), l'Olivier des Sages (3^e

arrondissement), Epicentre (8^e arrondissement) en lien avec Epi C'est Bon (8^e arrondissement), A la Croisée des Chemins (8^e arrondissement) à hauteur de 23 000 euros.

1) Passerelle d'Eau de Robec :

L'association Passerelle d'Eau de Robec a pour objectif premier l'accompagnement citoyen des personnes en difficultés financières et/ou sociales dans une démarche de solidarité et d'échange favorisant le lien social. Elle a créé en 2001 une épicerie sociale et solidaire qui répond au droit fondamental de l'accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous. En 2021, l'épicerie a accompagné 521 Lyonnais.es.

En 2022, l'épicerie située 21 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, continue son activité de vente des produits avec une politique tarifaire distincte selon les ressources. Ainsi, tous les publics se côtoient et s'impliquent ensemble au sein d'un même projet social et solidaire de développement local, favorisant l'évolution des comportements de ses consommateurs par le choix des produits proposés issus entre autres de l'agriculture durable et responsable.

Par ailleurs, l'association animera des ateliers d'information et de sensibilisation sur les thèmes de la nutrition et de la santé, la vie quotidienne, la citoyenneté et organise des activités artistiques et culturelles choisies par ses adhérents.

En 2021, par délibération n°2021/1010 du 8 juillet 2021, une subvention de 8 460 € a été accordée à la Passerelle d'Eau de Robec.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 188 300 €

Cette année, la Passerelle d'Eau de Robec sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 9 000 €

Je vous propose d'accorder à la Passerelle d'Eau de Robec une subvention de 9 000 €

2) L'Olivier des Sages

L'association l'Olivier des Sages a pour but de faciliter la cohésion sociale, la solidarité et le vivre ensemble avec et pour un public sénior, retraité ou proche de la retraite, hommes et femmes, notamment issus de l'immigration ou migrants, en prenant appui sur des partenariats locaux et, entre autres, des associations caritatives.

L'épicerie sociale et solidaire, située 8 rue de l'Epée à Lyon 3^e, est née d'une volonté de favoriser l'insertion des personnes en situation d'exclusion, de s'engager dans la lutte contre la précarité alimentaire (collectes de denrées alimentaires en partenariat avec la Banque alimentaire, Vrac et Revivre redistribuées à 10% du prix du marché). En 2021, 409 Lyonnais.es ont pu en bénéficier.

Pour 2022, elle va continuer à proposer des produits de qualité à des tarifs adaptés et travailler avec l'association Vrac sur l'achat des produits bio à moindre coût.

En 2021, par délibération n°2021/1010 du 8 juillet 2021, une subvention de 3 520 € a été accordée à l'Olivier des Sages.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 97 000 €

Cette année, l'Olivier des Sages sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 €

Je vous propose d'accorder à l'Olivier des Sages une subvention de 5 000 €

3) Epicentre

Epicentre, située 104 route de Vienne à Lyon 8^e, est une association qui lutte contre la précarité économique, développe l'offre alimentaire locale en produits de qualité, impulse la création de lien social à l'échelle du quartier et sensibilise à l'alimentation durable et à la consommation responsable. Elle a compté 400 adhérents.es lyonnais.es en 2021.

Pour 2022, Epicentre propose dans son épicerie une offre de produits de qualité (produits bio, locaux, zéro déchet et équitables) avec l'objectif de la rendre accessible à tous et de créer de la mixité dans ses locaux et dans le quartier. L'épicerie va continuer d'être approvisionnée par 30 fournisseurs, dont la moitié se situe à moins de 100km de Lyon. Les produits bio-locaux seront distribués à moitié prix aux bénéficiaires afin de renforcer l'accessibilité à une alimentation saine et locale. L'association poursuit sa mutualisation de ses filières d'approvisionnement, en lien avec Epi C'est Bon.

En 2021, par délibération n°2021/1010 du 8 juillet 2021, une subvention de 5 580 € a été accordée à Epicentre.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 369 800 €

Cette année, Epicentre sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 7 000 €

Je vous propose d'accorder à Epicentre une subvention de 7 000 €

4) Association A la Croisée des Chemins

L'association A la Croisée des Chemins a pour objectif de créer du lien social et permettre un accès à une alimentation de qualité pour tous, par le biais notamment d'une épicerie et d'une cantine solidaire ouverte à tous : Epi C'est Bon, située 107 rue Laennec à Lyon 8^e. Elle propose la vente de produits bio, en circuit court ou locaux qui bénéficient aux adhérents tant solidaires que sociaux. Elle a compté 170 bénéficiaires lyonnais.es en 2021.

En 2022, elle souhaite renforcer et diversifier son activité en créant des offres spécifiques : paniers fruits et légumes pour les familles, offre seniors, offre étudiantes... Elle va par ailleurs proposer des animations par le biais de la cantine et du jardin, ainsi que sur différentes thématiques en lien avec l'alimentation, l'écologie, la santé.

En 2021, par délibération n°2021/1010 du 8 juillet 2021, une subvention de 1 440 € a été accordée à A la Croisée des Chemins.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 162 900 €

Cette année, A la Croisée des Chemins sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 2 000 € pour son épicerie Epi C'est Bon.

Je vous propose d'accorder à A la Croisée des Chemins une subvention de 2 000 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 9 000 euros est allouée à l'association la Passerelle d'Eau de Robec, dont le siège social est situé 21 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.
- 2- Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Olivier des Sages, dont le siège social est situé 8 rue de l'Epée à Lyon 3^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.
- 3- Une subvention de 7 000 euros est allouée à Epicentre, dont le siège social est situé 104 route de Vienne à Lyon 8^e, la pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.
- 4- Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association à la Croisée des Chemins - Epi C'est Bon, dont le siège social est situé 107 rue Laennec à Lyon 8^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.
- 5- La dépense de 23 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 112897, programme DEVELOPMENT, opération ALIMDUSU, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.
- 6- Le paiement des subventions ci-dessus définies ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. Les subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Elles seront versées en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET